

# Règlement de la cabane



Chers hôtes, soyez les bienvenus dans notre cabane!

L'observation des règles suivantes vous assurera, ainsi qu'aux autres visiteurs, un séjour agréable. Vous soutiendrez ainsi nos efforts pour le maintien de cette cabane.



Si la cabane est gardée, veuillez vous annoncer dès votre arrivée. La gardienne ou le gardien vous attribueront alors vos couchettes.



Les taxes sont déterminées sur présentation de la carte de membre. En l'absence de la gardienne ou du gardien, veuillez vous acquitter de votre dû dans la caisse ou par versement postal / bancaire à l'aide du sur place. bulletin de versement à disposition



Il n'y a pas d'obligation de consommer dans les cabanes du SAT, mais la gardienne ou le gardien vous servent volontiers à manger et à boire.



Dans cette cabane, "l'extinction des feux" est fixée à 22.00 heures.



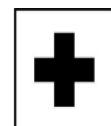
Les chiens ne sont pas admis à l'intérieur de la cabane. un local de stockage à l'extérieur sec et protégé est disponible pour votre ami à quatre pattes.



Saison d'hiver, après usage, les couvertures/duvet seront pliées, les locaux et les coins à cuisiner nettoyés, la vaisselle lavée et rendue.



En cas d'absence de la gardienne ou du gardien, veuillez, avant de quitter la cabane, éteindre le feu et la lumière, fermer les fenêtres, volets et portes.



La pharmacie et le matériel de secours sont destinés aux cas d'urgence. Veuillez noter dans le livre de cabane le matériel utilisé et le payer.



Vous participerez à la protection du monde alpin en reprenant vos déchets pour les déposer dans la vallée aux endroits désignés.



Une surtaxe est perçue pour les téléphones privés. En cas d'absence de la gardienne ou du gardien, veuillez suivre les consignes pour les urgences.



La gardienne ou le gardien assurent le respect des présentes règles, mais il n'est pas de leur devoir d'exécuter les tâches que d'autres auraient négligé.

Nous vous remercions et vous souhaitons de belles courses en montagne.